MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

Décision nº 1354 du 7 janvier 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

NOR : *INTJ1400010S*

Le commandant de la région de gendarmerie d'Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 99039 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325228S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er février 2014 :

Calderon, Jean — Nigend : 126 610 — Numéro de livret de solde : 5 280 713

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er février 2014 :

Chalvidan, David — Nigend : 206 401 — Numéro de livret de solde : 8 060 025

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 janvier 2014.

Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
J.-P. Ster